

Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Collège Édouard-Montpetit

Mai 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Collège Édouard-Montpetit se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Collège Édouard-Montpetit devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 3 décembre 2001**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les objectifs de réussite et de diplomation fixés.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Collège Édouard-Montpetit¹ lors de sa réunion tenue le 3 décembre 2001. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation du Collège et l'identification des obstacles; les stratégies et les moyens en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les mesures organisationnelles prévues; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Cet examen a porté sur la version du Plan institutionnel de réussite et de diplomation datée du 28 novembre 2000, sur les compléments d'information transmis par le Collège (lettre et ajustements au chapitre des taux de diplomation, 5 avril 2001), ainsi que sur l'annexe précisant les cibles fixées par le Ministère (lettre du 5 juin 2001).

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Le Collège procède à une description détaillée des résultats obtenus par ses étudiants² dans les différents programmes offerts tant au secteur préuniversitaire que technique. Cette description³ l'amène à énumérer un certain nombre de constats, notamment l'écart positif de diplomation avec le SRAM dans la plupart des programmes offerts. Cet écart serait en partie attribuable, selon le Collège, au fait que la moyenne générale au secondaire des élèves admis est plus élevée que pour l'ensemble du réseau public. Les autres constats recensés par le Collège ont trait au taux de diplomation, par secteur de formation, par groupe de programmes, et pour les programmes ciblés par le Ministère. L'écart entre la moyenne au secondaire et le taux de diplomation selon le sexe, dans les programmes préuniversitaires et techniques, est également examiné.

Le Collège poursuit la description de sa situation en brossant un tableau exhaustif de la réussite des cours dans les différents programmes offerts. Cet examen détaillé des taux de réussite des cours lui permet d'énumérer un certain nombre de constats : corrélation positive entre les taux de réussite des cours et les taux de diplomation, identification des programmes où les taux de diplomation sont inférieurs à la moyenne malgré des taux de réussite des cours supérieurs à la moyenne, identification des cours où les taux de réussite sont inférieurs à la moyenne, etc.

L'ensemble de ces constats ne donne toutefois pas lieu à une analyse de la situation qui aurait permis d'établir des liens entre les différents constats en vue d'identifier des obstacles à la réussite et à la diplomation. Le Collège fait plutôt état d'une série de facteurs qui influencent le rendement scolaire des élèves, sans faire de lien entre ces facteurs et l'examen des résultats en regard des taux de réussite et de diplomation. Il identifie ainsi les cours qui enregistrent des taux d'échecs supérieurs à la moyenne (langue d'enseignement et littérature, philosophie, anglais langue seconde, mathématiques, physique et biologie), mais sans chercher à connaître les causes véritables. Une étude plus détaillée du phénomène, souligne le Collège, devra être entreprise par les comités de programmes et les départements concernés.

Le Collège identifie par ailleurs d'autres facteurs, tels que la réussite des cours de la première session, la réussite des hommes, le développement d'un sentiment d'appartenance

-
2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 3. Le Collège utilise deux sources de données : celles provenant du ministère de l'Éducation (fichier CHESCO) et celles provenant du SRAM (système PSEP).

à un programme, la maîtrise du français, le temps consacré à l'étude, la clarté et l'orientation du projet de vie qui ont également une incidence sur la réussite des élèves. En l'absence d'une analyse plus fouillée qui aurait permis de faire des liens entre certains phénomènes répertoriés, on ne peut déterminer s'il s'agit d'obstacles à la réussite et à la diplomation propres à un programme ou s'il s'agit d'obstacles qui valent pour l'ensemble des programmes. Le Collège offrant un grand nombre de programmes, ce dernier gagnera à procéder à une lecture plus fine de sa situation, comme il envisage d'ailleurs de le faire, en vue d'identifier des obstacles propres à chacun des programmes, et ainsi être à même de privilégier des mesures en lien avec les obstacles identifiés.

Le Collège a par ailleurs conçu un modèle de dépistage des clientèles à risque qui utilise, entre autres variables, la moyenne générale au secondaire et le nombre d'heures consacrées à l'étude ainsi qu'à un travail rémunéré au cours d'une semaine. Cet outil lui permet de connaître certaines caractéristiques de sa clientèle à l'entrée, mais le Collège gagnerait à mieux cerner l'intérêt et la motivation des élèves qui s'inscrivent dans les programmes offerts. Cette connaissance étendue, en plus des données chiffrées se rapportant au cheminement scolaire des élèves, offrirait sans doute des pistes intéressantes afin de connaître les motifs qui entraînent les abandons dans certains programmes. À titre d'exemples, le Collège souligne que les programmes Techniques d'éducation en services de garde et Soins infirmiers connaissent des taux de réussite des cours supérieurs à la moyenne, mais enregistrent un taux de diplomation plutôt faible. Le Collège n'a pas cherché à savoir si des raisons autres que la préparation antérieure des élèves pouvaient expliquer cet écart négatif, du moins le plan ne donne aucune explication à cet égard. Le présent plan de réussite, souligne toutefois le Collège, permettra de raffiner les outils d'analyse du cheminement scolaire et d'information sur les programmes.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Le plan de réussite établit un lien avec le projet éducatif du Collège et dresse l'inventaire des mesures d'aide élaborées au cours des dernières années pour concrétiser ses orientations et ses engagements en matière de réussite scolaire. Pour la plupart, ces mesures s'adressent à l'ensemble des élèves. Certaines sont directement prises en charge par le Collège (centre d'aide en français, composition de groupes stables, évaluation préventive, programme de parrainage, ateliers en mathématiques, centre d'aide en physique, centre d'aide en géographie, tutorat maître-élève, etc.); d'autres sont sous la responsabilité des départements (ateliers divers, heure d'encadrement, etc.).

À l'automne 1997, le Collège a par ailleurs réalisé une étude visant notamment à développer des instruments de mesure afin d'évaluer l'efficacité réelle des mesures d'aide existantes. Les conclusions de l'étude, en plus d'identifier certains constats liés à la problématique de la réussite scolaire (importance de la gestion du temps d'étude, des méthodes de travail) ont également fait ressortir l'importance de mieux planifier les activités d'encadrement et leur suivi. Tel que le souligne le Collège dans cette étude, l'implantation des activités d'encadrement s'inscrit dans une perspective d'amélioration du rendement scolaire des étudiants, aussi importe-t-il d'en évaluer l'impact à cet égard. Une recommandation interne était formulée en ce sens, mais à ce jour, seuls le centre d'aide en français et le programme d'évaluation préventive ont fait l'objet d'un tel suivi. L'évaluation de l'ensemble des mesures d'aide mises en place par le Collège en vue d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés lui permettrait sans doute d'optimiser ses efforts.

Un certain nombre de nouvelles mesures ont été adoptées dans le cadre du présent plan de réussite. En lien avec les facteurs influençant le rendement scolaire dont il a été fait mention précédemment, elles consistent principalement à raffiner les outils d'analyse existants, à améliorer les méthodes de dépistage et de suivi des étudiants à risque, à identifier les facteurs d'échecs en première session, à identifier les mesures à mettre en place pour favoriser une meilleure maîtrise de la langue, à revoir les pratiques pédagogiques en première session, à augmenter le taux de rétention des étudiants dans certains programmes, etc. Il s'agit certes d'orientations intéressantes, mais ces mesures sont générales et la plupart demandent à être mieux définies pour pouvoir en apprécier l'efficacité potentielle.

Les aspects liés à l'organisation scolaire (l'aménagement des horaires par exemple), comme ceux touchant plus spécifiquement la responsabilisation des élèves, ont été peu pris en compte. À titre d'exemple, aucune mesure spécifique ne vise les programmes pour lesquels des écarts négatifs de taux de diplomation ont été identifiés. Dans les faits, ce sont surtout les facteurs liés à la réussite des cours qui ont été pris en compte. L'étude réalisée par le Collège sur la réussite en 1997 soulignait cependant l'importance de tenir compte de tous les facteurs qui peuvent avoir un impact sur l'atteinte des objectifs poursuivis : régime d'études en vigueur, conditions d'admission, modifications de programme, climat institutionnel, etc. Encore là, il s'agit de pistes qui gagneraient à être examinées plus attentivement.

Les activités de perfectionnement sont par ailleurs limitées au seul personnel enseignant. La Commission estime que le Collège gagnerait à associer l'ensemble des personnels aux activités de perfectionnement liées à la réussite.

Les modalités de mise en œuvre

Le plan du Collège s'échelonne sur trois ans. La première année sera consacrée à la consolidation des mesures existantes, la seconde à la mise en œuvre des nouvelles stratégies envisagées et, enfin, la troisième à effectuer un bilan des activités. Le plan n'est toutefois pas très explicite sur l'instance qui sera responsable de sa mise en œuvre. Les départements et les comités de programmes se voient confier de nombreux mandats, mais aucune instance n'est nommément désignée pour assurer la mise en œuvre, la coordination et le suivi du plan triennal. Tout au plus prévoit-on la mise en place d'un support permanent, mais sans qu'en soient définis la composition et les mandats qui lui seront confiés. Il s'agit là d'une lacune importante.

Certaines mesures favorisent la sensibilisation des enseignants à l'importance de la réalisation du plan (tournée des départements, lettre aux enseignants qui ont des étudiants considérés à risque dans leurs groupes). Il s'agit d'initiatives intéressantes, mais la Commission estime que l'ensemble des personnels, et non seulement les enseignants, devrait être sensibilisé et supporté dans la poursuite des objectifs inscrits au plan de réussite. Le plan gagnerait également à associer davantage les étudiants à la mise en place des différentes mesures d'aide et de soutien développées à leur intention.

Conclusion

Le Collège a examiné les taux de diplomation et de réussite dans la plupart des programmes qu'il offre, mais cet examen ne s'est pas vraiment traduit par une analyse de sa situation et du cheminement scolaire qui lui aurait permis d'identifier plus précisément les obstacles à la réussite et à la diplomation dans les programmes qu'il offre, notamment ceux ciblés par le Ministère. Les constats établis sont d'ordre général (facteurs pouvant influencer la réussite scolaire) et ne donnent pas lieu à l'identification de mesures et de stratégies véritablement en lien avec les programmes et les difficultés propres à chacun d'eux.

La préoccupation du Collège à l'égard de la réussite n'est pas nouvelle, comme en témoignent les nombreuses mesures d'aide déjà existantes. Un certain nombre de nouvelles mesures ont par ailleurs été adoptées dans le cadre du présent plan de réussite. Ces dernières sont toutefois générales et la plupart demandent à être mieux définies.

La mise en œuvre du plan s'inscrit dans une logique de programme. Cette approche respecte les choix institutionnels du Collège, mais ce dernier gagnerait à déterminer les mécanismes de gestion qui permettront à chacune des instances d'assumer les responsabilités qui lui sont dévolues dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, de même qu'à préciser la teneur de certaines actions envisagées. L'aspect opérationnel de la mise en œuvre des actions prévues gagnerait à être spécifié en vue de favoriser son appropriation et sa réalisation par l'ensemble des personnels du Collège, de même que par les étudiants.

Dans la mesure où le Collège précisera ces aspects, la Commission estime que les actions prévues à son plan de réussite gagneront en efficacité et favoriseront une meilleure prise en charge institutionnelle de la réussite des élèves.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 22 mai 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 22 mai 2002, la Commission a pris connaissance des documents transmis par le Collège Édouard-Montpetit relatifs à son Plan institutionnel de réussite et de diplomation⁴. Elle note que les responsables de chaque mesure retenue sont identifiés dans le calendrier de réalisation pour les années 2001-2002 et 2002-2003, et que la Directrice des études est responsable de la mise en œuvre du Plan institutionnel de réussite et de diplomation. Un comité permanent de la réussite se met également en place. La Commission constate de plus que le Collège a concrétisé son intention de soutenir les élèves du secondaire lors de leur passage au collégial en engageant une professionnelle dont la responsabilité est de rencontrer les élèves de 5^e secondaire afin de mieux les informer sur les exigences liées aux études collégiales. Enfin, le Plan institutionnel de réussite et de diplomation a été envoyé à l'Association étudiante ainsi qu'à l'Association des parents.

La Commission prend par ailleurs note du report de trois projets initialement prévus au plan de réussite, soit l'identification des caractéristiques d'une pédagogie adaptée à la première session, de même que les ateliers de consolidation ou de perfectionnement jumelés aux cours de français. Dans le premier cas, le Collège indique que l'activité est reportée d'une année; dans le second cas, le plan d'activités qui y est rattaché sera mis en œuvre à la session d'automne 2002. En ce qui concerne le report des activités de perfectionnement à l'intention des enseignants, et portant sur la didactique des mathématiques et des sciences, le Collège ne précise pas à quel moment cette mesure prendra effet. Dans l'ensemble, le plan est en bonne voie de réalisation.

4. Rapport de suivi 2000-2001 (adopté par le conseil d'administration le 27 novembre 2001), Bilan de la mise en œuvre 2000-2001; Calendrier de mise en œuvre 2001-2002, Rapport annuel / Tutorat par les pairs (annexe F-131), Rapport annuel / Accompagnement des élèves vers des carrières scientifiques et technologiques (annexe F-132), Rapport annuel / Amélioration du soutien pédagogique aux élèves nouvellement inscrits au collégial (annexe F-133), Rapport d'activités / Dépistage des élèves à risque, avec lettre de transmission du 24 janvier 2002.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Collège Édouard-Montpetit devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jean-Paul Beaumier, agent de recherche